

Le Président,

Châteauroux, le 16 Mai 2025

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Monsieur le Président, Madame la Présidente,

Chers Collègues,

Le Centre de Gestion de l'Indre entame la campagne de recueil des dossiers pour la promotion interne 2025. Pour mémoire, la promotion interne est un mode de recrutement dérogatoire au concours, qui permet aux fonctionnaires d'accéder au cadre d'emplois supérieur. La promotion interne a lieu au choix ou après examen professionnel.

Le nombre de postes ouverts à la promotion interne est limité réglementairement. Il est soumis à un quota basé sur le nombre de recrutements intervenus dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion (recrutements intervenus suite à un concours, mutations détachements, intégrations directes, à l'exception des mobilités internes). Pour information, vous trouverez ci-joint le bilan 2024 des postes proposés et des dossiers reçus.

Jusqu'en 2027, les agents de catégorie C exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie et relevant des grades d'avancement bénéficient de modalités dérogatoires d'accès au grade de rédacteur, sans quota. Ce dispositif sera mis en œuvre sur le même calendrier que celui de la promotion interne sur quota.

La campagne de promotion interne 2025 est donc organisée en une seule session.

Les lignes directrices de la promotion interne définissent les critères permettant un examen équitable des candidatures ; ces critères ont été ajustés par arrêté n°AG-43-2025 du 12 mai 2025, notamment pour renforcer l'appréciation de la diversité des métiers et de la qualité des candidatures, prendre en compte l'évolution des modalités de promotion interne des agents occupant les fonctions de secrétaire général de mairie et intégrer diverses mesures d'amélioration procédurales.

Pour mémoire, et pour toutes les voies d'accès, la **proposition à la promotion interne est un dispositif dérogatoire au concours, liée à la valeur professionnelle de l'agent**, implique que le candidat proposé soit en capacité de réaliser les missions qui relèvent du cadre d'emplois supérieur pour lequel il est proposé. Ainsi, la promotion interne n'est pas un droit lié à l'ancienneté ou aux missions et **l'autorité territoriale dispose du libre choix de proposer ou non un agent à la promotion interne suivant ses aptitudes et sa manière de servir**.

**Le dépôt des candidatures se déroulera
du lundi 19 mai au lundi 30 juin 2025 (16 h).**

Afin de proposer un agent à la promotion interne, l'autorité territoriale doit compléter un dossier, transmis par voie dématérialisée, sur le site du Centre de Gestion. Aucun dossier papier sera examiné et j'attire votre attention sur le fait que les dossiers déposés seront analysés dans l'état : il ne sera demandé aucune pièce complémentaire.

Le mot de passe ci-dessous devra être renseigné pour accéder au dispositif de dépôt de dossier de promotion interne :

pRomotioninternE2025

Je vous invite à prendre connaissance des documents en pièces jointes pour vos propositions 2025 :

- ▶ Les Lignes Directrices de Gestion pour la promotion interne définies par arrêté n° AG-43-2025 du 12 mai 2025
- ▶ La fiche de proposition à la promotion interne 2025
- ▶ La fiche de proposition à la promotion interne de rédacteur des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 2 000 habitants,
- ▶ La note sur les critères de la promotion interne dérogatoire réservée aux secrétaires généraux de mairie.
- ▶ Le tableau des pièces justificatives

Le Centre de Gestion vous accompagne pour la mise en œuvre de l'évolution de carrière de vos agents : ainsi une liste des agents remplissant les conditions de promotion interne pourra vous être transmise sur demande par courriel.

Je vous prie d'agrérer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Très amicalement



Xavier ELBAZ